Fichiers de base - Ventilations Générales*

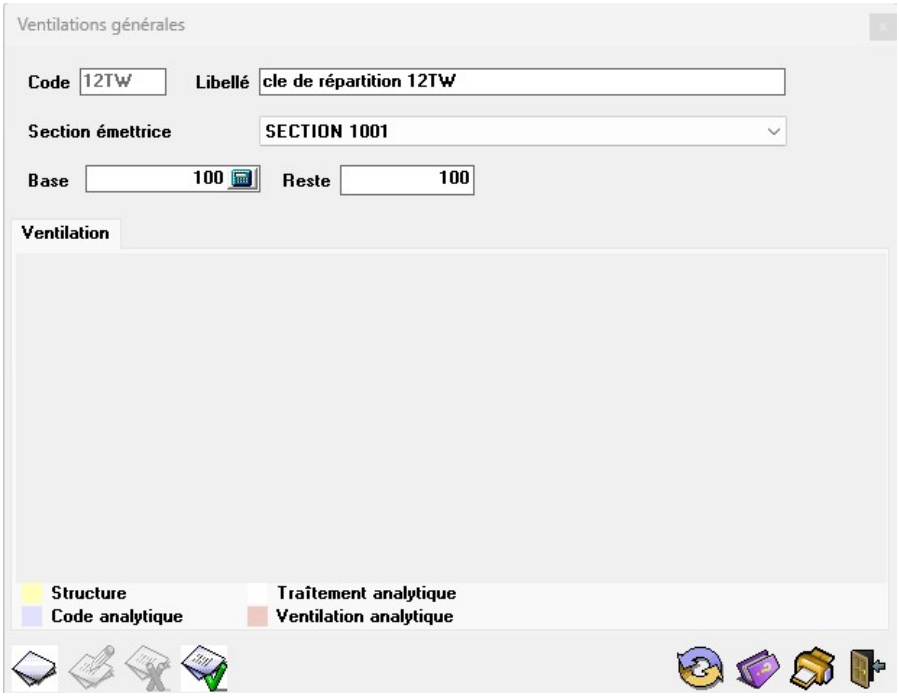
- Ventilations Générales*

Ventilations Générales*

La ventilation générale permet de créer des clés de répartition récupérables sur tous les modules EIG.

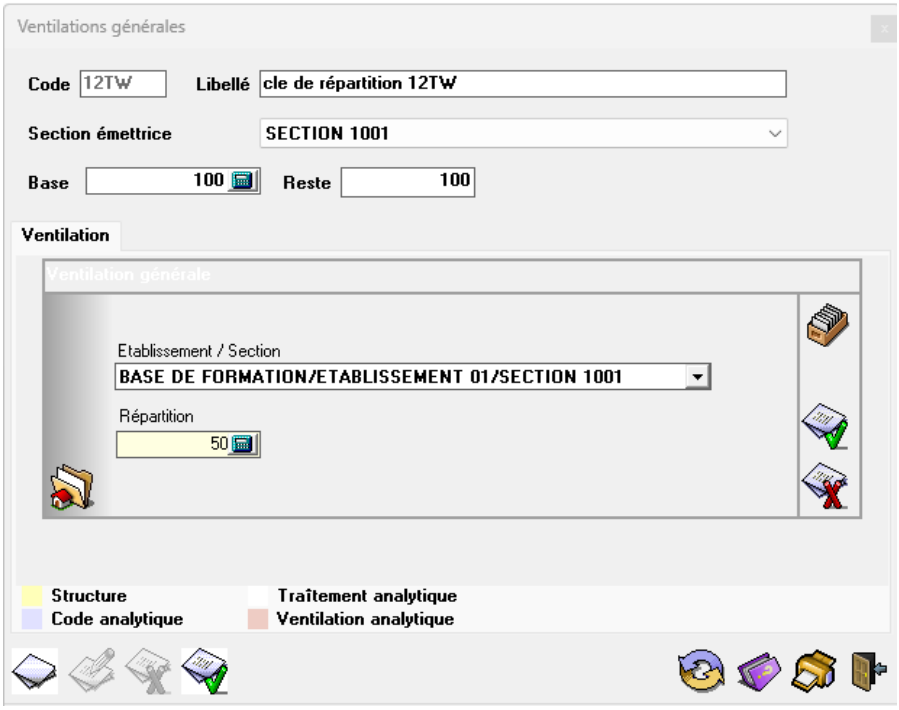
Pour se faire le logiciel va avoir besoin :

- d'un code à 4 caractères.
- un libellé.
- le choix de la section émettrice.
- et d'une base de répartition. (cette base de répartition peux être soit un pourcentage donc sur 100 ou en 5ème ; 10ème ; 30ème ... cette base peut même contenir un chiffre avec des décimales 55,75 par exemple).



La création de la clé de répartition se fait à l'aide de la page blanche en bas à gauche. Dans l'écran qui s'affiche il conviendra de renseigner la première section sur laquelle la première répartition va être affectée. Dans la case répartition mettre le ratio de répartition souhaité (attention à ne pas dépasser le chiffre total inscrit précédemment dans la case "BASE", sinon un message erreur

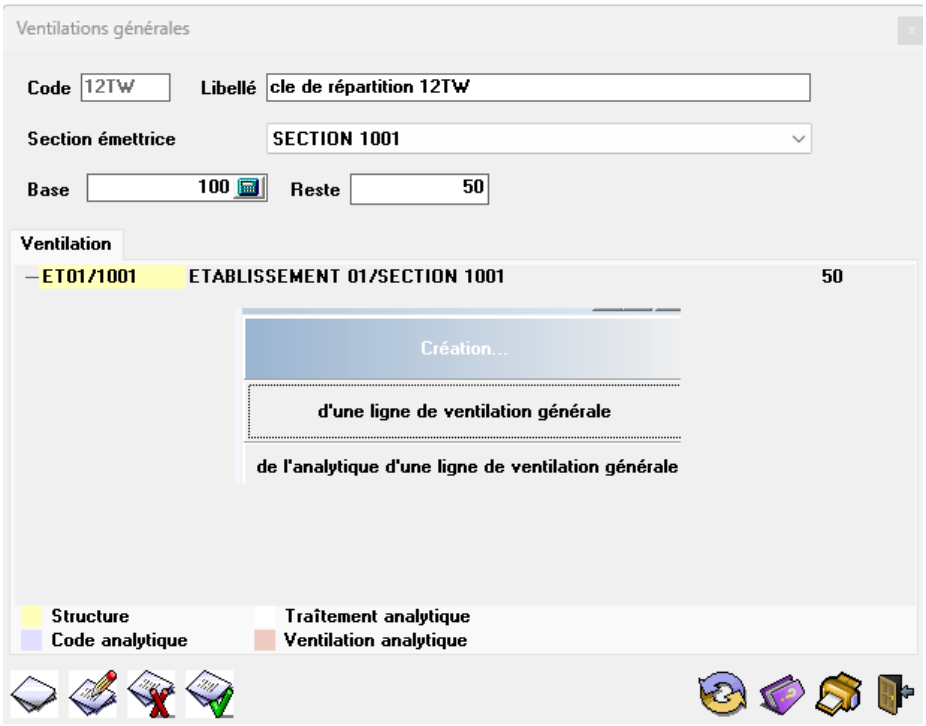
apparaitra.



> La valeur de "Répartition" ne doit pas excéder (le nombre de la base)

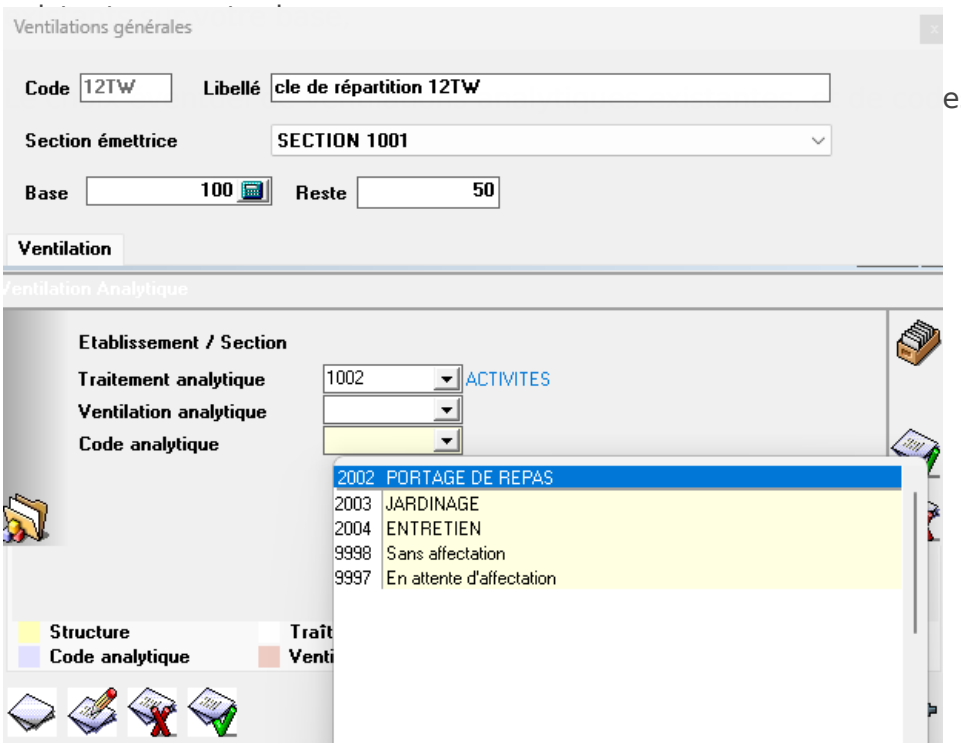
Une fois validé votre 1ère ventilation, si vous sélectionnez à nouveau la page blanche de création, deux choix vous sont proposés.

Soit ajouter une nouvelle ventilation à votre clé de répartition, soit ajouter de l'analytique à la ventilation générale que vous venez de créer.



Utilisez le choix 1 jusqu'à atteindre le chiffre "0" dans le reste à ventiler.

Pour le choix 2, trois menus déroulants s'affichent. Faire les choix de traitements analytiques déjà

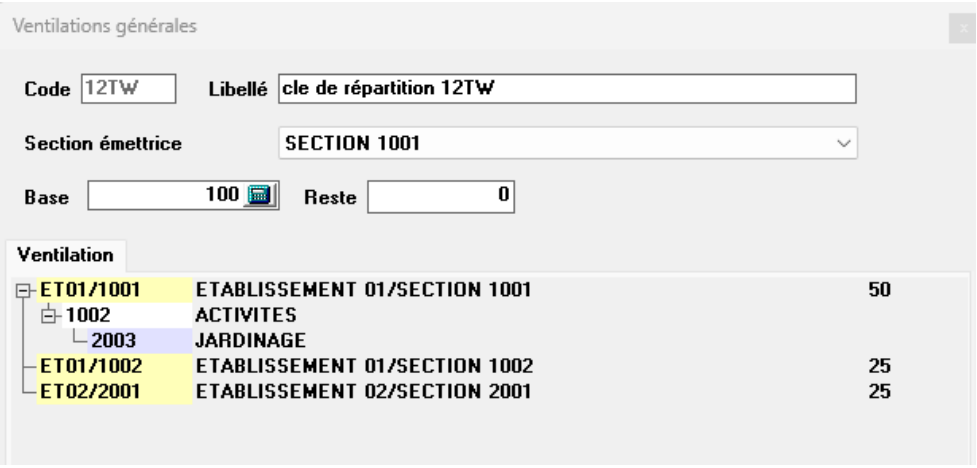


es analytiques existants.

Nous obtiendrons cette codification pour la 1ère ventilation.



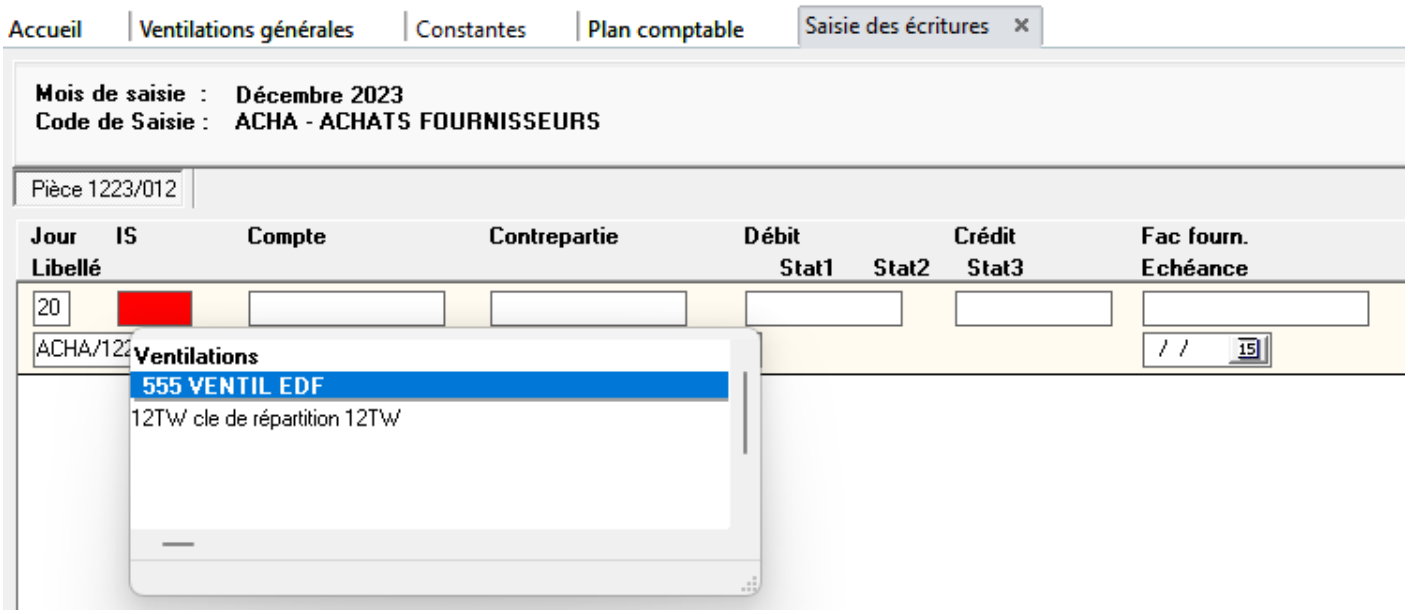
Continuez jusqu'à atteindre le chiffre "0" dans le reste à ventiler.



Vous pouvez désormais utiliser cette ventilation aussi bien sur vos écritures en comptabilité, mais aussi en facturation, en Immobilisation et dans les autres modules EIG.

> Une édition de toutes les ventilations est disponible à l'aide de l'imprimante en bas à droite.

> A noter qu'il est impératif d'utiliser une codification inter structure (disponible dans les constantes de la comptabilité) pour pouvoir faire apparaitre cette ventilation dans vos écritures.

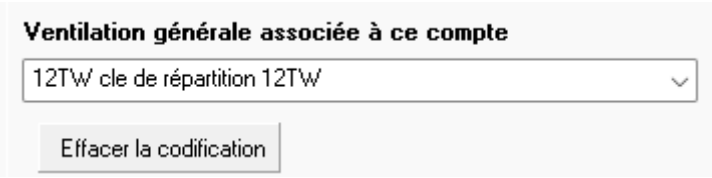


Lors de la saisie d'écriture en comptabilité le choix de la ventilation peut se faire de deux manières différentes :

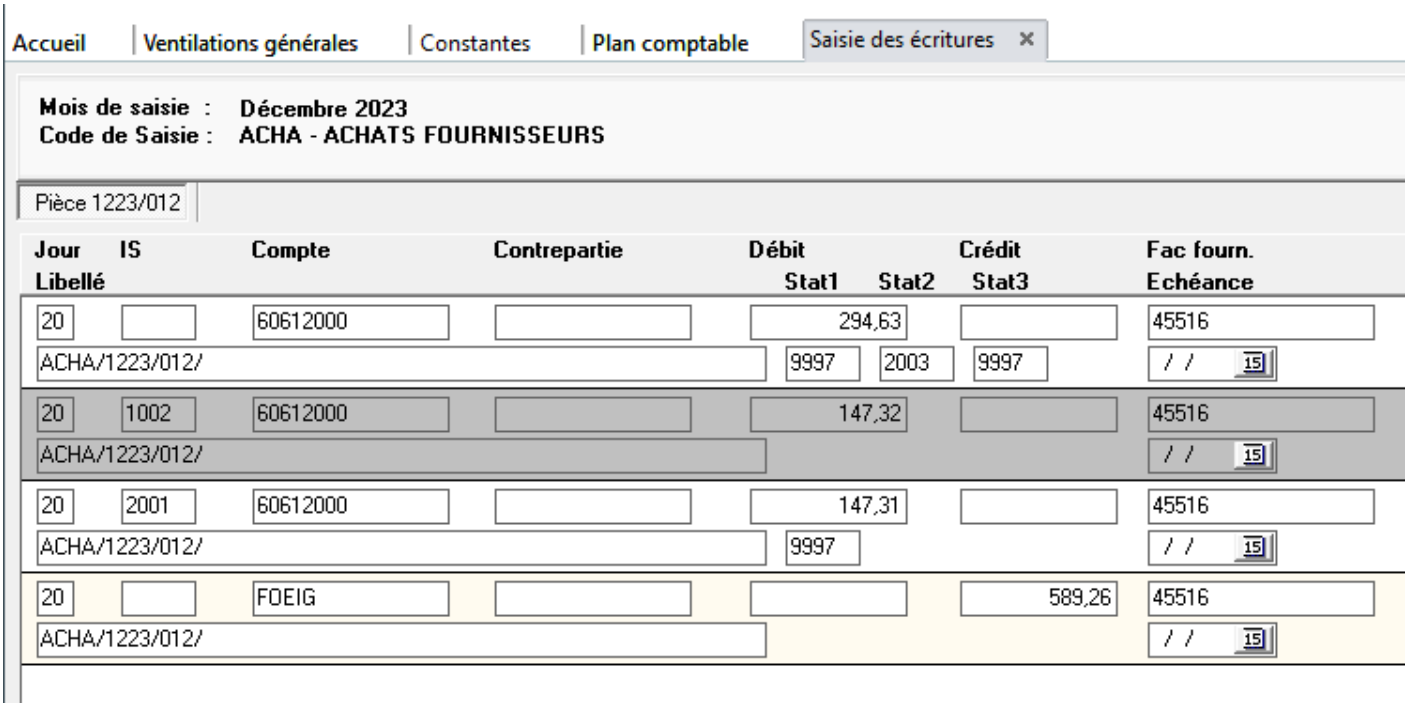
1. En activant la touche F4 lorsque le curseur est positionné sur la case "IS"
2. Dans le PLAN COMPTABLE en choisissant dans n'importe quel compte onglet "Général"

 "***Ventilation générale associé à ce compte***", ce qui va permettre au logiciel d'automatiser la ventilation sur ce compte,

 dès qu'il sera utilisé cette ventilation sera utilisée par défaut.



Par conséquent l'écriture ventilée va se présenter de cette façon :



On retrouve bien la répartition créée précédemment soit : 50% sur la section émettrice ; 25% sur la section 1002 et 25% sur la section 2001.